
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Séance conjointe : GAC et l'ALAC
Jeudi 10 mars 2022 – 09h00 à 10h00 AST

JULIA CHARVOLEN :

La séance va commencer. Merci de lancer l'enregistrement.

Merci. Bon après-midi, bonsoir. Bienvenue à cette réunion bilatérale du GAC avec l'ALAC dans le cadre de l'ICANN73 qui se tient le jeudi 10 mars, à 13 heures UTC. Étant donné que ces séances sont publiques et que d'autres membres de la communauté de l'ICANN peuvent y être présents, l'équipe de direction du GAC et le personnel de soutien encouragent les représentants du GAC à indiquer leur nom et leur affiliation dans la fenêtre de chat afin de faciliter le registre des présences.

Pour que la participation au modèle multipartite de l'ICANN transparentes, nous vous demandons de vous connecter aux séances Zoom en utilisant votre nom complet. Vous pourriez être retiré de la séance si vous ne vous connectez pas en utilisant votre nom complet.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat, en bas de la fenêtre de Zoom, en ajoutant au début à la fin de votre phrase le mot < QUESTION > ou < COMMENT > comme indiqué dans le chat.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Les

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Lorsque vous serez appelé par votre nom par les facilitateurs de la séance, veuillez activer le micro et prendre la parole. Veuillez dire votre nom pour l'enregistrement, ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte vos propos, et assurez-vous de mettre en muet tous vos autres dispositifs.

Cette séance, à l'instar de toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requise par l'ICANN. En cas de perturbation pendant la séance, notre équipe technique désactivera le micro de tous les participants.

Cette séance est enregistrée. Les enregistrements et les transcriptions, ainsi que les présentations, seront disponibles sur la page de la réunion ICANN 73.

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismaïl. Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Julia. Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous, et bienvenue à cette réunion bilatérale GAC/ALAC, qui est censée durer une heure.

Pour commencer, je tiens à souhaiter la bienvenue à Maureen et à tous les membres de l'ALAC qui se sont joints à nous dans la salle Zoom du GAC. Et je remercie Joanna et Shi Young pour leur travail d'organisation dans la période intersessions aux fins de préparer l'ordre du jour pour la réunion d'aujourd'hui, et pour leur travail de coordination des responsables thématiques.

Vous voyez qu'il y a un bon nombre de sujets qui nous intéressent aux deux comités consultatifs, tant aux utilisateurs gouvernementaux qu'aux utilisateurs finaux.

Je voudrais, pour commencer, céder la parole à Maureen pour qu'elle puisse s'adresser ses remarques préliminaires. Maureen, à vous.

MAUREEN HILYARD :

Merci, Manal. Il est un véritable plaisir de nous joindre encore une fois aux membres du GAC pour notre réunion d'aujourd'hui, et j'espère que l'on pourra vraiment discuter des sujets que nous avons prévu d'aborder aujourd'hui qui sont d'intérêt commun pour les deux comités.

Merci, Joanna, et merci Shi Young d'avoir organisé l'ordre du jour pour cette réunion. Merci, Manal.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Maureen. Sur ce, je vais céder la parole à Joanna ou Shi Young. Qui commencera ?

JOANNA KULESZA :

Je peux commencer, si besoin. Mais si Shi Young souhaite intervenir, bien sûr, on pourra partager la charge pour votre séance d'aujourd'hui qui est brève.

Nous nous sommes mis d'accord sur quatre sujets d'intérêt commun, qui comprennent les processus d'intérêt public, l'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés (IDN), le SSAC proposé et la coordination à l'échelle nationale entre nos deux comités telle qu'accordée au préalable.

Par ailleurs, dans la réunion pendant la période intersessions, nous avons convenu de poursuivre les discussions sur d'autres sujets d'intérêt, y compris l'utilisation malveillante du DNS et les processus pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (SubPro), avec des réunions bilatérales et dans le cadre des procédures y afférentes.

Donc, pour ces 60 prochaines minutes, nous allons discuter des quatre sujets présentés. Et chacune des unités constitutives a désigné des intervenants qui présenteront chacun des sujets, en espérant que nous pourrons nous mettre d'accord.

Nous avons également inclus une période questions-réponses pour notre réunion d'aujourd'hui, où nous pourrions, je l'espère, aborder les sujets qui ont été évoqués hier, pendant la réunion plénière, et en faire un récapitulatif.

Si Shi Young est d'accord, je vais lui passer la parole. Et puis nous allons commencer sans tarder avec la discussion des sujets.

SHI YOUNG CHANG : Merci, Joanna. Merci, Maureen, et merci à tous les membres de l'ALAC qui ont travaillé avec nous pour organiser cette réunion.

Comme Joanna l'a dit, nous avons bon nombre de sujets d'intérêt commun à discuter, et j'espère que la réunion d'aujourd'hui nous permettra de pouvoir joindre nos efforts pour continuer à travailler ensemble. Et je pense qu'on peut donc tout de suite passer au point suivant à l'ordre du jour.

Nous allons céder la parole aux responsables thématiques par rapport au processus d'intérêt public. Du côté de l'ALAC, je ne me souviens plus qui allait présenter les points de débat de l'ALAC.

JOANNA KULESZA : C'est Marita, si je ne me trompe.

MARITA MOLL : Merci. Bonjour à tous. Bon après-midi, bonsoir, suivant les cas. Je suis très contente d'être parmi vous aujourd'hui et de pouvoir venir vous parler des processus d'intérêt public.

Ici, nous parlons, surtout, du cadre d'intérêt public mondial, étant donné que c'était le sujet de notre forum public. C'était l'activité qui a inauguré les activités de l'ICANN 73, et il a suscité un grand intérêt.

Comme vous le voyez, les points de débat de l'ALAC sont très ouverts, très généraux. Nous n'avons pour l'instant pas tiré de conclusions à propos de ce cadre d'intérêt public mondial qui en est au stade pilote, mais il nous semble qu'il est correct qu'il appartienne aux statuts

constitutifs, étant donné que notre mission est de travailler dans l'intérêt public et nos meilleurs intérêts sont de nous assurer que les intérêts des utilisateurs finaux soient respectés tout au long du processus.

Comme je l'ai dit, la plénière a eu de très bons niveaux de participation. Mais je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir écouter l'enregistrement de toute la séance pour l'instant. Cependant, le résultat de la séance était de faire participer les personnes qui étaient impliquées du côté du personnel ICANN comme du côté de la communauté. Nous avons eu des représentants de la GNSO, Velimira du GAC, et nous avons tous accordé et convenu du fait qu'il s'agit d'un sujet qui nous intéresse tous et auquel il faut faire attention.

Il nous intéresse qu'il soit bien appliqué. Il reste bien sûr du travail à faire, mais il s'agit d'un processus d'intérêt mondial qui devrait continuer à avancer.

Certains des commentaires de notre représentante - Justine déjà avait travaillé un peu pour essayer d'appliquer le cadre au travail qu'elle menait en réponse à certaines questions du Conseil d'administration par rapport aux considérations de la procédure SubPro - disaient que l'outil semble être pratique et qu'il pourrait être utilisé sans poser de grands conflits.

Cependant, elle a posé des questions sur le fait de savoir s'il serait facile ou pas de l'utiliser pour la communauté. Et puis elle demandait si certaines des décisions comprises dans le processus d'évaluation recueillaient des données sur le processus d'élaboration de ce cadre, et

elle parlait du processus qui devait prendre en considération les intérêts des différentes communautés.

Voilà un petit récapitulatif de ce qui a été dit.

Il y a eu des groupes communautaires qui ont identifié le besoin de travailler ensemble pour créer un cadre qui soit applicable et d'intérêt à tous. Mais est-ce possible ? C'est ça la question qui se pose. Je vais maintenant céder la parole à Velimira.

VELIMIRA GRAU :

Merci, Marita. Bon après-midi, bonsoir ou bonjour pour certains collègues.

Marita, merci pour ce récapitulatif. Je pense que vous avez bien détaillé la question, mais moi je voulais surtout me concentrer sur une question qui est ambitieuse, et c'est le fait de savoir comment assurer que le cadre d'intérêt public mondial soit efficace.

Pour commencer, je ne suis pas trop sûre de cette question. Mais je pourrais partager ma perspective à propos des discussions que nous avons tenues et mon approche proposée pour le cadre GPI.

Pour moi, au cours des discussions, nous avons vu qu'il y avait différents points de vue. Il y a des intérêts communs et des considérations communes des participants, et il croyait que c'était en raison de la manière de mieux aborder l'intérêt public mondial, que l'intérêt public mondial correspondait à ses intérêts communs. Mais il nous semblait, ou au moins c'est mon avis, que l'intérêt public mondial

serait mieux abordé à travers un cadre.

Du point de vue du GAC et de l'ALAC, me semble-t-il, le mieux serait de considérer la question de savoir comment faire en sorte que le cadre GPI contribue effectivement à la prise en charge de l'intérêt public mondial. Et je me permets de partager avec vous mon approche à la question.

Pour moi, le principal était d'explorer trois aspects, à savoir d'une part, qui devrait appliquer et utiliser le cadre. D'autre part, à quel moment devrait s'appliquer le cadre. Et puis finalement, comment il s'appliquerait à la communauté de l'ICANN. J'espère que cela aurait été clairement manifesté à la plénière de l'ICANN.

Je réitère pour rappel que nous sommes en train de découvrir ce que contient le cadre au GAC. Donc, nous partageons nos points de vue, et ce n'est pas pour faire semblant qu'on a un point de vue commun ou une réponse commune à ces questions.

Or, à partir de nos discussions d'hier, il est apparu que nous avons au cours de nos discussions avec les différentes unités constitutives et les différentes entités de l'ICANN. Il est donc apparu que l'on devrait peut-être trouver un moyen qui nous permette de réconcilier les différents points de vue, pour dégager un consensus entre utilisateurs, entre unités constitutives, qui nous permette de définir ce qu'est l'intérêt public mondial.

Et là, je vais rebondir sur ce que disait Marita. Le principal est de se mettre d'accord sur les différents points de vue qui sont partagés par

rapport aux considérations de l'intérêt public mondial.

Je n'ai pas de réponse à la question. Ce n'est pas ce que je veux laisser entendre, mais je pense qu'il y a une certaine marge de réflexion pour voir comment les intérêts des utilisateurs finaux et l'intérêt public mondial pourraient aider à faire évoluer le cadre d'intérêt public mondial et contribuer à la réflexion qui se tient dans le cadre du pilote lui-même.

Je ne sais pas comment Joanna et les collègues ont décidé de s'y prendre, mais je pense qu'il pourrait s'avérer utile que de concevoir un outil qui puisse être appliqué par toute la communauté. Je pense que c'est la seule manière pour que toutes les communautés, même celles qui ne sont pas aussi intéressées par l'intérêt public mondial, puissent être encouragées à se pencher sur la question.

Donc, c'est ce que l'on peut faire pour suivre les processus ascendants et partager les différents points de vue par rapport à la considération de l'intérêt public mondial, telle que manifestée par la communauté de l'ICANN. Merci.

Voilà ce que j'avais à dire.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup, Vilimira. Si j'ai compris correctement, nous pourrions comparer nos notes, pour ainsi dire, pour voir si on peut continuer à échanger des idées par rapport à des sujets spécifiques, ou bien, comme ça a été le cas pour le SubPro et l'abus du DNS, identifier quels sont les sujets qui nous intéressent le plus pour continuer nos

discussions. Est-ce que cela vous semble raisonnable ?

SHI YOUNG CHANG : Oui, je suis d'accord. C'est un processus pour que l'on puisse maintenir notre processus multipartite. Cela nous permettrait de partager nos idées et aller de l'avant. Merci.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup. Et donc, je pense qu'on pourrait passer au point suivant de notre ordre du jour pour aborder le point suivant., sachant qu'il y aura un moment pour poser des questions et où l'on verra quelles seront les étapes à suivre.

SHI YOUNG CHANG : Je suis d'accord.

JOANNA KULESZA : Allez-y, Shi Young.

SHI YOUNG CHANG : Et on va passer au point suivant. C'est l'acceptation universelle et les IDN. Les responsables thématiques de la part d'ALAC, c'est Satish Babu. Satish, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

SATISH BABU : Bonjour à tous. Tout d'abord, j'aimerais remercier le GAC et l'ALAC pour cette opportunité, car je vais aborder différents aspects qui ont trait aux

IDN et à l'acceptation universelle. J'ai quelques points, et je vais m'y attaquer directement.

Tout d'abord, il y a bien sûr un alignement important et clair entre les intérêts du GAC et de l'ALAC vis-à-vis de l'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés. Il y a beaucoup de bénéfices à pouvoir nous attaquer à ce problème et combler les lacunes qui existent en matière d'acceptation universelle.

Nous devons essayer d'arriver à [inaudible] public qui n'est pas au courant, afin de pouvoir faire avancer ce sujet. Nous essayons d'améliorer les choses, et nous avons amélioré beaucoup de choses depuis le début de ce programme. Par exemple en matière d'IDN. Il y a par exemple au niveau de la messagerie électronique des langues ou des étiquettes de langue qui n'existaient pas avant.

L'ALAC s'est beaucoup engagé dans la promotion de l'acceptation universelle dans les cinq régions des RALO. Il faut dire que les RALO ont organisé des initiatives de renforcement de capacités et qu'ils ont collaboré avec différents services sur l'acceptation universelle. Il y a un projet d'AFRALO pour lancer ce projet, un projet qui tourne autour de l'acceptation universelle. Le programme est conçu pour augmenter la sensibilisation par rapport à l'acceptation universelle et pour parler directement avec les parties prenantes.

Au niveau de l'ALAC, nous envisageons une enquête, cette année, pour collecter l'avis de la communauté des utilisateurs finaux en langue hindi. Cela peut nous permettre de mieux comprendre comment ces communautés voient les problèmes de l'acceptation universelle et les

IDN, et cela va aider à renforcer l'inclusion au niveau de l'Internet.

L'acceptation universelle et les IDN vont de pair. Et c'est pour cela qu'il faut encourager l'adoption des IDN. Mais nous devons également nous assurer que l'ICANN a mis en place des politiques qui garantissent une cohérence dans l'utilisation des IDN et dans l'expérience des utilisateurs.

L'ALAC est engagé également dans l'EPDP de la GNSO sur les IDN. L'idée, c'est de pouvoir harmoniser un travail qui dure depuis longtemps autour d'une politique qui permette donc l'utilisation des IDN au premier niveau et au second niveau, sachant que ces politiques doivent toujours préserver la sécurité et la stabilité du DNS.

Et ensuite, puisqu'il y a un élément d'intérêt entre le GAC et l'ALAC dans ce travail par rapport aux IDN et l'acceptation universelle, j'aimerais proposer que nous explorions la possibilité de lancer une initiative conjointe sur les IDN et l'acceptation universelle qui inclut un message coordonné, des programmes de renforcement de capacités et une collaboration au niveau des politiques au niveau national. Cela nous permettrait de multiplier nos efforts. Et cela nous permettrait d'atteindre une inclusion plus importante et une meilleure expérience pour les utilisateurs finaux.

Merci beaucoup de votre attention.

SHI YOUNG CHANG :

Merci beaucoup, Satish, pour cette présentation. Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni, vous souhaitez prendre la parole.

NIGEL HICKSON :

Merci beaucoup, Shi Young. Merci beaucoup, Satish, pour cette introduction à ce sujet. Je dois dire que c'est un véritable plaisir que de travailler avec vous par rapport à l'ODP sur les IDN. Il s'agit d'un travail extrêmement important, qui n'est pas aussi promu qu'il le faudrait dans nos communautés respectives. Il s'agit d'un travail extrêmement technique, mais à la fois très important. Je vais ajouter trois éléments par rapport à ce qui a été dit.

Je pense qu'il nous faut bien sûr du temps pour en débattre également.

Premier point, c'est qu'il s'agit d'une problématique très importante. Si nous sommes passionnés, si nous sommes vraiment inquiets par rapport, ou si cela nous intéresse, un Internet qui soit multilingue, et nous assurer que tout le monde puisse avoir l'opportunité d'accéder à l'Internet, le multilinguisme et l'acceptation universelle sont des éléments majeurs pour y arriver.

Le groupe directeur sur l'acceptation universelle y travaille depuis plusieurs années. Et c'est une pièce clé dans ce travail.

Comme vous le voyez, c'est un travail très important. Nous avons eu une séance excellente mardi, une séance intercommunautaire sur l'acceptation universelle, où un certain nombre d'intervenants nous ont fait part de leur point de vue. Nous avons eu également une mise à jour du Dr Ajay, le directeur du groupe directeur sur l'acceptation universelle, par rapport aux progrès qu'ils ont accomplis. On a vu qu'il y a eu de grands progrès, mais il reste encore beaucoup à faire.

Donc je passe ainsi à mon deuxième ou troisième point. Les gouvernements doivent faire encore plus. Et soyons honnêtes par rapport à cela. Nous devons tous faire plus, et c'est excellent que l'ALAC fasse avancer cette initiative.

Je pense que c'est vraiment une opportunité de travailler ensemble, l'ALAC et le GAC dans ces efforts collaboratifs, dans cette proposition que l'on vient de nous faire. Car il est important que les gouvernements sachent ce qu'ils doivent faire et qu'ils sachent quels sont les utilisateurs qui vont accéder aux services publics et qui voudront utiliser leurs alphabets. Et ces utilisateurs qui veulent accéder à ces services rencontrent des problèmes lorsqu'ils veulent le faire dans leur propre langue. Donc il faut que les gouvernements fassent quelque chose par rapport à cela, que ce soit au niveau de la fourniture des services publics ou de l'adaptation de nos propres services.

Je répète, c'est un grand plaisir d'être impliqué dans ce travail.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup, Nigel. Tout à fait. Je vois sur le chat qui il y a des commentaires qui disent que tous les points qui ont été soulevés par les intervenants sont bien considérés.

Donc je vais maintenant demander aux intervenants d'aller un petit peu au-delà, en nous faisant part des perspectives des différentes unités constitutives qui font partie du système. Je pense que Lauren Kapin et Melina Strougni, je ne sais pas si elles peuvent parler en premier, et ensuite, nous allons passer à Alan Greenberg qui va nous parler du

SSAD. Melina, vous avez la parole.

LAUREEN KAPIN :

Je pensais que c'était Alan qui allait commencer, mais je suis ravie de prendre la parole. Je vais commencer sans problème.

Comme nous l'avons déjà manifesté pendant notre présentation au GAC avant, plutôt cette semaine, nous pensons qu'il y a plus de questions que des réponses. Alan a fait une analyse très utile en ce qui concerne les couts. Et je suis impatiente de l'écouter présenter ses conclusions.

Ce que je vais faire, c'est un aperçu un peu plus général, par rapport au fait qu'il y a beaucoup d'incertitudes qui ont été soulevées par l'analyse de cette question. D'un côté pour ce qui est du nombre d'utilisateurs qui pourrait avoir un impact sur le cout. Et ensuite, des incertitudes par rapport au fait de savoir si ce système servira l'intérêt vraiment de ces utilisateurs. Parce que l'une des difficultés qui se posent, ce sont les restrictions et les responsabilités que le RGPD établit.

Et quand je dis cela, je peux être plus spécifique, la décision était de divulguer des données. Et finalement, cette décision relève de la responsabilité du bureau d'enregistrement. Parfois, il peut y avoir des exceptions ; il peut y avoir différentes catégories, sachant qu'il y aura des réponses automatiques par exemple, ou d'autres catégories de réponse. Mais disons que de manière générale, cela relève de la responsabilité des bureaux d'enregistrement et ce sont eux qui devront prendre cette décision.

Il y a des incertitudes par rapport à la manière dont les bureaux d'enregistrement prendront ces décisions et comment ils vont faire pour divulguer les informations qui sont nécessaires. Pourquoi ? En partie, parce que, eux, ils seront la responsabilité. Et donc ils sont face à des problèmes de responsabilité, *liability* en anglais.

Par ailleurs, il y a d'autres incertitudes qui ont été signalées par rapport à l'ODA, notamment les restrictions dans la capacité de transférer des données. Et cela veut dire que les organisations, les individus ou les gouvernements qui demandent des données d'une juridiction alors que ces données se trouvent dans une autre juridiction pourraient ne pas obtenir un accès à ces données.

Alors nous avons un ensemble d'incertitudes qui inclut des problèmes par rapport au coût, par rapport au nombre d'utilisateurs, par rapport au fait de répondre aux besoins des utilisateurs. Tout cela ajouté au temps que prendrait la mise au point d'un système de ce type.

Alors, le système devrait être conçu, ensuite il devrait être mis en place. Et il faudrait au moins deux ans de plus.

Alors, une fois de plus, la conclusion c'est que l'ODA soulève beaucoup de questions, et que peut-être ce n'est pas vraiment – ça n'apporte pas les clarifications que le Conseil d'administration cherchait.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup, Lauren. Je m'excuse de vous avoir fait parler comme ça, sans vous prévenir. Merci beaucoup d'avoir préparé tout cela.

LAUREEN KAPIN : Il n'y a pas de souci, nous sommes tous des amis.

JOANNA KULESZA : Alan, désolée. Vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Pour commencer, je voudrais parler de cette forte corrélation entre les avis du GAC et les nôtres.

Au début de l'ODA, nous avons chacun défini les points qui vous intéressaient particulièrement, à chacun des comités, mais on était en général d'accord avec les positions adoptées par chacun de la communauté au cours du travail d'élaboration de le dire.

J'ai consacré pas mal de temps à essayer de comprendre l'analyse financière. Au début, elle était trop peu claire. Et l'équipe de l'ODP l'a présentée, mais à ce moment-là, on voyait qu'il y avait des intervalles de prix qui passait de 15 millions à 105 millions. Donc, c'était une fourchette d'une énorme variabilité. Tel que présenté, le gros des couts n'était pas des couts de gestion du système, mais plutôt des couts de fourniture de services individuels qu'ils paieront. La plupart, c'était des frais qui allaient être pris en charge par les personnes qui les généraient, mais sans analyse détaillée.

Peut-être y aurait-il des informations, comme la quantité de personnes à accréditer, qui pourrait représenter de grand pourcentage ne peut pas être estimée. J'ai peut-être mal compris, mais voilà mon analyse.

Il y a deux structures de coûts qui m'ont particulièrement intéressé. D'abord, il faut savoir que les recommandations du PDP permettaient que les coûts de développement soient pris en charge totalement par l'ICANN qui ne devait pas être repayée par les utilisateurs. Mais ce n'était pas un choix qui était présenté au Conseil d'administration.

Et je pense que cela appartient au Conseil d'administration que de décider de payer les coûts de développement de systèmes à partir des fonds de l'ICANN ou pas. Les deux coûts qui pourraient être assumés par l'ICANN changeraient beaucoup la situation qui est présentée pour les utilisateurs. Et c'était clairement établi dans les recommandations.

Par ailleurs, parmi le peu de bénéficiaires qui étaient intégrés dans la conception du SSAD, on voyait que l'accréditation permettrait aux requérants futurs de pouvoir formuler certaines affirmations. Par exemple de dire, je suis titulaire d'une certaine propriété intellectuelle et toutes les informations que je recevrai seront traitées suivant les tests de propriété intellectuelle et les normes y afférentes. Mais rien de cela n'était abordé par l'équipe responsable de l'ODA. Et donc parmi les potentiels bénéficiaires de partage d'informations avec les parties contractantes qui pourrait les faire sentir un peu plus à l'aise au moment de déléguer des données n'étaient pas communiquées.

Je n'entrerai pas dans plus de détails que cela. C'est un rapport qui est très long, mais ce qui est intéressant est que la plupart de ce que j'ai dit aurait pu faire du SSAD un système plus attrayant pour nous, si cela avait été inclus. Mais pour nous, c'était quelque chose de tout simple. Pour nous, ce système ne devrait pas être développé ; il prendrait trop de

temps à être conçu. On estime six ans pour le développement de systèmes, l'équipe de révision de la mise en œuvre devrait travailler énormément pour pouvoir combler les lacunes sur lesquelles le PDP n'a pas pu se mettre d'accord. Mais quelqu'un va devoir accorder de cela à un moment ou un autre.

Et puis, il y aura le déploiement, la mise en œuvre comme telle. Donc, d'ici cinq six ans, on n'aura rien. Et il faudra trouver un moyen de survie d'ici là.

Et donc la question qui se pose est si le SSAD sera d'intérêt pour quelqu'un dans six ans, lorsqu'il aura été mis en œuvre. Donc on n'a pas d'informations qui permettent de justifier ce travail du point de vue des utilisateurs. Et finalement, le système ne sera même pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouveaux règlements et aux nouvelles lois qui pourront être adoptées.

Donc, notre point de vue reste le même par rapport à ce travail sur le SSAD, vu la conception actuelle. Si on avait une conception différente pour le système normalisé d'accès et de divulgation, ce serait différent.

Mais le système n'est pas normalisé. Même si le mot normalisé fait partie de son nom. Mais la conception actuelle ne revêt aucun intérêt pour nous. Voilà notre avis. Merci.

JOANNA KULESZA :

Oui. Laureen, allez-y.

LAUREEN KAPIN :

La dernière fois, je ne l'ai pas dit, mais je m'appelle Laureen Kapin et je parle en mon propre nom, en tant que membre du petit groupe PDP du GAC.

Je voulais ajouter que dans l'ODA, on évoque le fait qu'il existe des questions qui mériteraient davantage de considération. Je fais une périphrase, mais c'est à peu près ce qui est dit, même si je l'ai reformulé. Mais on suggère que l'on pourrait considérer de mettre en place un prototype, ou un projet pilote, qui correspondrait à une initiative un peu moins ambitieuse pour nous permettre de recueillir des informations et de tirer des leçons.

Plusieurs membres du petit groupe du GAC et de différents groupes de parties prenantes, en général, ont identifié au moment de lire le rapport de la GNSO au sujet de l'ODA et ça faisait partie des commentaires qu'on avait faits et je voulais être sûre que ce soit dit.

ALAIN GREENBERG :

Je voulais vous répondre tout de suite.

L'idée m'intrigue : je me demande comment on pourrait générer un projet de ce type à petite échelle au court terme, et en dériver suffisamment de bénéfices pour décider de comment avancer après cela.

Peut-être aurez-vous d'autres idées qui vous viennent à l'esprit, et je serais reconnaissant. Merci.

JOANNA KULESZA :

Merci, Alan. Merci, Laureen.

Pour notre prochain point de l'ordre du jour, je vais céder la parole à Shi Young.

SHI YOUNG CHANG : Merci, Joanna. Le point suivant correspond à la coopération entre l'ALAC et le GAC à l'échelle nationale. Je vais céder maintenant la parole à Yrjo, du côté du GAC.

YRJO LANISPURO : Merci Shi Young.

À l'occasion d'autres réunions précédentes entre le GAC et At-Large, nous avons déjà discuté de moyens qui nous permettent d'approfondir la coopération que nous avons à l'échelle globale pour pouvoir la répliquer à l'échelle régionale et nationale tant que le GAC et l'ALAC sont présents sur place dans différents pays.

Et donc, la question qui s'est posée était si on ne pourrait pas bénéficier d'une coopération à la base, à travers les structures At-Large ALS locales qui collaborent avec les responsables gouvernementaux qui participent à l'ICANN et qui assistent à ces réunions.

Il pourrait être dit que le modèle multipartite commence chez soi, et dans certains pays, c'est effectivement le cas. Si on avait différents cadres de contact nationaux pour la coopération entre le GAC et l'ALAC, cela nous permettrait de créer des entités nationales comme dans le cas de la Finlande, où on a un comité multipartite qui nous permet de discuter des questions liées à la gouvernance de l'Internet, y compris le

mandat de l'ICANN.

S'agissant de questions ou de commentaires de la Finlande, par exemple, comme dans le cas de la feuille de route de coopération numérique qui a été présentée par un groupe européen, les commentaires de la Finlande ont été mis au point par ce groupe multipartite.

Donc les [FGI] nationaux et régionaux seraient un autre cadre possible de coopération à l'échelle nationale. Et finalement, la mise à profit de l'expertise qui est disponible au sein des ALS. Je vais revenir sur le cas de la Finlande. L'ALS finlandaise, qui est également un chapitre local de l'ISOC, est invitée à participer à chaque fois ; par exemple, à la préparation de réunions nationales comme celle des [plenipot]. À cette occasion, cette ALS a l'occasion de formuler des commentaires par rapport au sujet d'intérêt.

Bien sûr, les pays varient et les relations entre les ALS et les autorités gouvernementales varient également. Mais ma suggestion serait que les meilleures pratiques de ce type de coopération locale soient recueillies des deux côtés, et que l'on puisse établir une comparaison lors des réunions futures entre le GAC et At-Large, soit dans la période intersessions, soit lors de l'ICANN 74. Merci.

SHI YOUNG CHANG :

Merci beaucoup, Yrjo. Très intéressant. L'exemple finlandais du modèle multipartite m'intéresse particulièrement.

Je voulais partager de mon côté l'expérience coréenne avec ses positions multipartites.

Donc, on passe à la diapo suivante s'il vous plait. Gulden Julia ? Est-ce que vous avez la diapo suivante ? Est-ce que vous avez reçu la dernière version de la présentation que je vous ai envoyée ?

Je voulais partager l'expérience des bonnes pratiques de la Corée-du-Sud. Nous avons une loi. Et c'est la belle expérience que je voulais partager. Nous avons une loi de l'Internet comme ressources pour le peuple coréen, qui établit une coopération entre utilisateurs et gouvernement.

Et nous avons la possibilité de présenter des avis du côté des utilisateurs au gouvernement. Et donc il y a différents groupes qui interviennent, il y a des entités gouvernementales, mais également des ONG et d'autres dépendances gouvernementales qui participent toutes à travers une approche multipartite pour pouvoir collaborer à la révision de cette loi des ressources Internet, en Corée.

Avant que ce cadre et cette loi n'aient été adoptés, on avait toujours la possibilité de participer. Mais grâce à l'ascension de cette loi, on a maintenant la possibilité de conseiller officiellement et de collaborer à l'élaboration de politiques pour les ressources Internet, en Corée.

Pour moi, cette loi était l'un des exemples d'intérêt, parlant de collaboration entre gouvernement et utilisateurs.

Donc, la question que je vous pose à tous les autres représentants qui sont ici, est si vous avez d'autres exemples de bonnes pratiques pour

renforcer le multipartisme à travers le partenariat entre public et privé à l'échelle nationale, comme dans le cas de la Corée ou de la Finlande. Et puis quelles sont les difficultés au moment de pouvoir générer des initiatives collaboratives pour les processus d'élaboration de politiques et les différentes parties prenantes à l'échelle nationale ? Et finalement, comment pouvons-nous améliorer la coopération entre différentes parties prenantes à l'échelle nationale ?

Avez-vous des recommandations à ce sujet ?

Et finalement, si vous avez d'autres commentaires à apporter, n'hésitez pas bien sûr.

Voilà tout ce que j'avais à dire.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Shi Young.

Toutes ces informations sont très bien accueillies, et nous vous en remercions. Il nous reste encore quelques minutes, et je prends des commentaires qui sont envoyés sur le chat.

J'hésite à récapituler ce qui a été dit jusqu'à présent. Il semblerait qu'on a des domaines de collaboration où nous sommes très en ligne. Et nous partageons les mêmes avis. Donc, des questions sur lesquelles nous sommes d'accord.

Nous avons beaucoup de contributions d'intérêt des représentants des deux communautés. Et j'ai beaucoup suivi la séance de commentaires et les commentaires sur le chat.

Donc avant de passer aux questions-réponses qui pourraient potentiellement se poser, je voudrais savoir si les intervenants qui ont participé jusqu'à présent souhaitent ajouter quoi que ce soit dans le but de pouvoir demander que l'on identifie potentiellement des menaces potentielles aux communications qu'il serait intéressant de surveiller.

Je vous rappelle que nous avons travaillé dans la période intersessions par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Ce n'est pas mis de côté comme sujet. Mais l'idée est de voir si nous aurions d'autres domaines dans lesquels on pourrait se mettre d'accord consensuellement entre les deux communautés.

Je sens qu'on est très d'accord sur le SSAD, que des interventions d'Yrjo et de Shi Young me montrent que nous avons toujours du travail à faire pour ce qui est de la connexion entre les parties prenantes sur le terrain, pour ainsi dire. Et je vois d'autres interventions sur le chat également.

Donc, je me demande si les intervenants souhaiteraient nous faire part d'autres commentaires montrant qu'il serait d'intérêt de faire avancer la collaboration entre nos deux communautés par rapport aux autres sujets et au processus d'intérêt public, l'acceptation universelle.

Je sais qu'au sein de la communauté, il existe déjà différentes pistes de travail où ces questions sont abordées, mais je voudrais savoir si les intervenants qui ont participé jusqu'ici souhaitent ajouter d'autres commentaires avant de passer à la discussion.

Marita, allez-y s'il vous plait.

Marita, si vous êtes en train de parler, on ne vous entend pas. Votre

micro peut être déconnecté. Marita, on voit votre main, mais on ne vous entend pas.

MARITA MALL :

Excusez-moi. Je ne sais pas ce qui s'est passé avec mon écran.

Je voulais juste ajouter que lorsqu'on parle du cadre sur l'intérêt public mondial, au sein de l'At-Large, nous n'avons pas beaucoup réfléchi sur les prochaines étapes. Je suis sûre qu'il y a des possibilités de coopération avec le GAC. Il doit y avoir un moyen de pouvoir examiner cette question ensemble afin de voir comment nous pouvons faire en sorte que nos communautés puissent s'en servir.

Je pense qu'une conclusion de nos discussions, c'est que cela a été conçu par le Conseil d'administration pour nous tous. Et donc, il faut voir si nous voulons l'utiliser, comment nous pouvons le rendre accessible. Je suis sûre qu'on pourra travailler ensemble. Il est encore un peu tôt pour le savoir, mais il faut ne pas perdre de vue cette question.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup, Marita. Je me demande si un autre intervenant souhaite prendre la parole pour savoir si nous devons continuer à parler de cette question.

Je vois, sur le chat, que tout le monde apprécie les échanges qui ont été très fructueux et qu'il y a une volonté de continuer à travailler ensemble, y compris avec Yrjo et Shi qui ont partagé leurs expériences

nationales.

Je ne vois pas d'autre main levée. Nous avons quelques minutes pour les questions-réponses avant de passer au point suivant de notre ordre du jour.

Nous avons reçu, du côté du GAC, une annonce de Vanda Scartezini qui nous parle d'un prolongement du délai pour le dépôt de candidature pour le NomCom.

Je vois qu'il y a également des commentaires qui ont été faits pendant la séance de rédaction du communiqué.

Donc, n'hésitez pas à m'envoyer des notes s'il y a une déclaration qui a été produite par EURALO et qui aurait besoin d'un soutien de la communauté et cela devrait être pris en compte au moment de la rédaction du communiqué. N'hésitez pas à nous demander ces éléments si vous en avez besoin.

Maintenant, je vais ouvrir le micro, pour discussion. Si quelqu'un souhaite prendre la parole, n'hésitez pas à lever la main.

Je vois que le micro de Vanda est ouvert. Vanda, est-ce que c'est exprès ?

VANDA SCARTEZINI :

Je ne veux pas vous faire perdre du temps. Je voulais tout simplement vous informer que nous travaillons sur la période de dépôt de candidature, et je voulais que tout le monde sache que l'appel à candidature pour des postes de direction à l'ICANN, à la PTI, a été lancé.

Et il s'agit d'opportunités intéressantes pour les membres du GAC qui seraient intéressés à déposer leur candidature pour ces postes.

Nous n'avons pas beaucoup plus de temps. L'appel à candidatures terminera lorsque la réunion sera finie ; ça veut dire la prochaine semaine. Donc, si vous êtes intéressés à déposer vos candidatures ou si vous voulez en parler à d'autres personnes, c'est le moment de vous porter candidat ou de faire en sorte que d'autres le fassent pour pouvoir donc participer à ces postes qui sont ouverts.

Merci beaucoup. Je vois trois personnes qui souhaitent prendre la parole et une question de Roberto sur le chat.

Je vais commencer donc par lire la question de Roberto et ensuite je vais donner la parole à Manal, Marita et les autres personnes qui ont levé la main. Et maintenant je vais fermer les questions.

Et la question de Roberto est la suivante. Je me demande si le GAC a publié une mention dans son communiqué. Par exemple, dans le UNGA sur les événements en Ukraine. Si c'est le cas, est-ce que vous pouvez le partager avec nous. Et si non, pourquoi ?

Je vois que la main de Marita est descendue, et donc je vais passer la parole à Manal d'abord et ensuite Dai. Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :
merci pour cette question.

Merci beaucoup, Joanna, et Roberto,

Ce n'était pas l'intention de répondre, lorsque j'ai levé la main, mais je

vais y répondre d'abord.

Dans le communiqué, nous allons faire une référence à des déclarations qui ont été faites pendant la séance d'ouverture plénière du GAC, par rapport à la situation d'Ukraine.

Nous avons également une demande pour une réunion urgente. Et nous avons décidé d'attribuer donc pendant la séance plénière un créneau pour les interventions pour les pays qui souhaitent le faire. Vous pouvez voir tout cela dans la transcription de la séance plénière. Toutes les déclarations seront ajoutées en pièce jointe au procès-verbal de la séance, mais en général, les procès-verbaux viennent un petit peu après.

Pour ce qui est du communiqué, donc il y aura une référence à ces déclarations qui ont été faites et un lien qui vous conduira aux déclarations.

Merci pour cette question.

Et comme Joanna l'a dit hier, ce sera difficile de faire une référence dans le communiqué, de faire référence à quelque chose dont on n'a pas parlé au sein du GAC. Alors, je crois que l'on pourra uniquement faire référence aux déclarations.

Nous avons eu huit déclarations, si je ne m'abuse, qui ont commencé avec la déclaration de l'Ukraine.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup, Manal.

Dai, vous avez la parole.

DAI MORISHITA : Merci, Joanna. Est-ce que vous m'entendez ?

JOANNA KULESZA : On vous entend très bien.

DAI MORISHITA : Merci beaucoup de cette opportunité de parler. Je veux poser une question par rapport à l'utilisation malveillante du DNS.

Dans la réunion de l'ICANN 72, je me souviens que le GAC et l'ALAC se sont mis d'accord pour créer un petit groupe pour parler de la question de l'abus du DNS. Pourriez-vous nous dire où nous en sommes par rapport à cela, parce que nous attendons avec impatience les activités de ce groupe.

JOANNA KULESZA : Je pense qu'on peut répondre à votre question assez vite et passer aux conclusions.

Nous nous sommes mis d'accord pour avoir ces discussions dans la période intersessions. Le petit groupe n'a pas été formé du côté de l'ALAC. L'étude commanditée par l'Union européenne sur les abus du DNS semblerait être un bon point de départ pour ce groupe. Et je pense qu'une fois qu'on pourra tout préparer, ce serait un bon début. Voilà. Donc le groupe, pardon, est formé, et nous avons des membres, des

deux groupes de travail qui sont présents ici.

À moins que vous veuillez continuer cette discussion après, on sera ravi de le faire. Si cela est raisonnable pour vous, Dai, et pour les membres du petit groupe de travail, alors, je vais passer la parole à Shi pour des conclusions.

SHI YOUNG CHANG : Merci beaucoup. Dai, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

DAI MORISHITA : Merci beaucoup.

SHI YOUNG CHANG : Merci beaucoup Dai. Je vois qu'il n'y a pas d'autre main levée.

Nous avons eu des discussions sur des questions intéressantes, des discussions très riches, par rapport à des problématiques importantes pour les deux communautés. C'est une séance qui s'est avérée très intéressante. Nous attendons avec impatience de poursuivre les discussions dans la période intersessions et de reprendre nos discussions dans la prochaine réunion de l'ICANN, une discussion sur le multipartisme.

Je pense qu'il y aura des points de vue intéressants des deux côtés. On pourra parler davantage des expériences nationales et des efforts de collaboration que nous pouvons mettre en place. Nous pourrions avoir davantage d'exemples et partager de meilleures pratiques.

Puisque je ne vois pas d'autre main levée, je pense qu'on peut finir la réunion deux minutes avant, s'il n'y a pas d'autres interventions de Maureen ou de Manal.

Manal ou Maureen, vous souhaitez prendre la parole ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je souhaite remercier tout le monde. Merci beaucoup, Joanna, Shi Yang, et Maureen, bien sûr, ainsi que tous les intervenants qui ont fait des présentations pendant cette séance.

Merci, Marita, Satish, Velimera, Alan, Yrjo. Nous attendons avec impatience la prochaine réunion et nos prochaines discussions.

Pour les collègues du GAC, nous allons nous réunir à nouveau ici à 10 h 30 heure de San Juan pour finir le communiqué et commencer notre séance de conclusion.

Maureen, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose de votre côté ?

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup, Manal. J'espère que vous m'entendez. J'ai enlevé mes écouteurs.

Nous apprécions ce dialogue. Et c'était vraiment une excellente séance. Merci beaucoup à tous. Merci. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]